



MODALITÉS DE COLLECTE SUR RDV DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Avant de jeter, pensez à donner une seconde vie à vos objets : donner autour de vous, à une recyclerie ou bien au point réemploi de votre déchèterie.

La collecte des déchets encombrants sur RDV est ouverte à tous les particuliers du territoire.

La demande d'enlèvement se fait sur le site de Laval Agglomération, en remplissant un formulaire. L'enlèvement sera réalisé dans un délai :

- d'un mois pour les habitants de Laval et la petite couronne de Laval Agglomération
- de trois mois pour les communes rurales.

Les déchets encombrants autorisés

Les déchets encombrants sont tous **les objets volumineux** provenant exclusivement d'usages domestiques et qui, par leurs natures, poids et dimensions, peuvent difficilement être chargés dans un véhicule léger.

Les déchets doivent être déposés sur le domaine public, la veille de la collecte. La dimension des déchets ne doit pas dépasser 2 m pour un poids de 70kg maximum.

La liste (non exhaustive) des déchets encombrants acceptés est définie ci-dessous :

- **La literie** : lit et sommier, matelas...
- **Le mobilier** : table, armoire, canapé, buffet, commode, bibliothèque, meuble de cuisine, de salle de bain, bureau...
- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques volumineux** : réfrigérateur, congélateur, gazinière, lave-linge, sèche-linge...
- **Le bricolage** : portes, fenêtres, planches, revêtement de sol, escabeau...
- **Gros cartons d'emballage**

Liste des déchets refusés aux encombrants :

- Déchets dangereux, solides, liquides et pâteux (peintures, solvants, huiles, bouteilles de gaz, amiante etc.)
- Petits équipements électroniques et électriques (fer à repasser, consoles, ordinateurs, etc.)
- Déchets de chantiers (faïenceries, WC, baignoires, gravats, fenêtres, vitres, miroirs, plâtres, etc.)
- Déchets automobiles (pneus, batteries, pièces automobiles, carrosserie, huiles de vidange, etc.)

- Ordures ménagères
- Déchets verts
- Encombrants avec punaises de lits
- Palettes
- Vaisselle
- Les cartons, hors cartons de gros emballages pliés (pas de cartons remplis d'objets).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-124-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23